

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE  
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE  
ET DE LA MER DU NORD**

Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est – mer du Nord

*Secrétariat du conseil maritime de façade*

**Conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord  
Assemblée plénière du 12 décembre 2017**

***Dossier des membres***

**Point 1-3 : Le document stratégique de façade**

**Présentation des enjeux de la façade maritime Manche Est - mer du Nord  
- Proposition des services de l'État -**

La façade maritime Manche Est - mer du Nord s'étend du Mont Saint-Michel jusqu'aux frontières maritimes entre la France, le Royaume-Uni, les îles anglo-normandes et la Belgique. Zone exigüe et ventée, aux forts courants et aux fonds peu profonds, elle est un axe majeur du trafic maritime mondial où se croisent les voies de navigation et où coexistent, dans un espace très resserré, de nombreuses activités socio-économiques qui soumettent les milieux marins et littoraux à de fortes pressions anthropiques.

La façade maritime Manche Est - Mer du Nord est concernée par plusieurs grands enjeux :

- Le renforcement de l'efficacité et de la compétitivité économiques des ports de la façade dans le respect de normes sociales et environnementales. Disposant d'un tissu portuaire et industriel très diversifié, la façade est confrontée aux défis de la modernisation et de l'entretien des accès et des infrastructures des ports afin de les adapter à l'évolution des vecteurs et des activités maritimes. L'accroissement de la compétitivité des ports de la façade s'appuiera en outre sur la consolidation des interconnexions entre réseaux de transport maritime, ferroviaire, fluvial et routier ;
- Les modalités d'exécution des pêches maritimes et de gestion durable des ressources biologiques marines. Déjà placés sous fortes contraintes communautaires et confrontés à la concurrence de flottilles étrangères, les professionnels de la pêche sont très sensibles à la multiplication des contraintes liées à la coexistence avec de nouveaux usages (hydrolien ou éolien en mer) et à la mise en place de nouvelles obligations, notamment environnementales ;
- Le développement durable de la conchyliculture et de l'aquaculture. Outre leur besoin de disposer de larges espaces côtiers, ces activités conchylicoles et aquacoles nécessitent, comme pour les pêches maritimes, d'améliorer la qualité des eaux littorales et marines et de mettre en place des processus efficaces de valorisation des produits de la mer, depuis leur récolte jusqu'à leur commercialisation ;
- Le développement des énergies marines renouvelables (projet de fermes hydroliennes dans le Raz Blanchard et quatre projets de parcs éoliens posés en mer). Zone de concentration des projets et d'expérimentation de leur acceptabilité, la façade bénéficie de facteurs favorables au développement des projets d'énergies marines renouvelables (régime des vents et présence de forts courants) nécessaires à la mise en oeuvre de la politique de transition énergétique. Elle doit

concilier ces atouts avec des facteurs limitants que sont la multiplicité des usages et les impératifs de préservation de la sécurité maritime et d'acceptabilité sociale des projets ;

- L'exploitation durable des sites d'extraction de granulats marins. En tant que principal fournisseur en granulats et matériaux destinés au secteur du bâtiment et des travaux publics, la façade maritime porte une responsabilité particulière dans la consolidation des conditions d'exploitation des concessions d'extraction de granulats marins ;

- Le maintien d'un littoral attractif propice au développement du tourisme littoral et de la plaisance côtière et permettant la pratique responsable des loisirs nautiques ;

- L'adaptation des parcours de formation professionnelle maritime aux enjeux présents et futurs des différentes filières de l'économie bleue dans la perspective de disposer et d'ancrer sur la façade maritime les acteurs ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour porter l'activité économique maritime et portuaire de la façade ;

- La mise en oeuvre effective du *Brexit* et ses conséquences sur la pêche professionnelle et sur la fluidité des trafics portuaires de marchandises et de passagers. Facteurs d'incertitude, ces enjeux sont au coeur des préoccupations de nombreux acteurs et revêtent un caractère majeur pour la façade Manche Est - mer du Nord compte tenu de la densité de ses relations avec le Royaume-Uni.

Cette redéfinition des frontières de l'Union européenne remet en outre en lumière la nécessité de parvenir à une délimitation des frontières entre la France et les îles anglo-normandes dans un contexte de multiplication des projets industriels en mer ;

- L'accélération de l'érosion côtière et le renforcement du risque de submersion marine dans le contexte du changement climatique. Ces enjeux nécessitent la mise en place d'une stratégie de gestion du trait de côte définissant les mesures à mettre en oeuvre et les actions à conduire pour agir durablement sur ce phénomène modifiant profondément nos sites et nos paysages ;

- Le maintien d'un haut niveau de sécurité maritimes et portuaires à travers la pérennisation de l'organisation de l'action de l'État en mer et la consolidation des moyens de surveillance de la navigation, de contrôle à quai des navires, d'intervention et d'assistance en mer ;

- Le renforcement de la sûreté des ports et des espaces maritimes dans un contexte d'accroissement du risque terroriste et de durabilité du phénomène migratoire ;

- La protection de l'environnement marin et littoral et l'atteinte du bon état écologique des milieux et des écosystèmes marins et littoraux dans un espace soumis à de fortes pressions anthropiques et comptant déjà de nombreuses aires marines protégées (45 zones de protection de la biodiversité marine aux statuts juridiques divers couvrent aujourd'hui plus de 30 % des eaux de la façade).

Ces multiples enjeux sont ou peuvent être générateurs de conflits d'usage entre les différents utilisateurs des milieux marins et littoraux et démontrent la nécessité et l'intérêt commun de planifier et d'organiser, par un document concis et opérationnel, le développement des espaces maritimes et littoraux.

Dans cette perspective, les acteurs de la façade élaborent, sous l'égide des préfets coordonnateurs, une stratégie de façade maritime qui a pour double finalité de renforcer le dynamisme et l'efficacité économiques de chaque filière de l'économie bleue dans une perspective de plein emploi et d'atteindre le bon état écologique des écosystèmes et des milieux marins et littoraux.

Cette stratégie de façade maritime sera le coeur du document stratégique de façade. Elle planifiera spatialement le développement des espaces maritimes et littoraux et fixera, sur la base d'une carte des vocations construite par l'Etat avec l'appui des principaux acteurs de la façade, les

objectifs de développement de l'économie maritime et les objectifs de protection de l'environnement marin et littoral en Manche Est - mer du Nord.

Ambitieuse et réaliste, cette stratégie de façade maritime vise à permettre la coexistence apaisée des activités maritimes et littorales et à développer une vision unifiée et partagée entre acteurs de l'avenir de la façade à horizon 2030. Elle créera les conditions favorables au développement d'une économie bleue durable respectueuse des milieux et des écosystèmes marins et littoraux.